

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
22 juin 2018**

**Date d'affichage :
5 juillet 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 4

OBJET : Stationnement payant : modification de zone et de tarification

RAPPORTEUR : Françoise LAFOND

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 13 juin 2018 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 14 juin 2018

Par délibération du 16 décembre 2017, et au regard de la loi n°2014-58 –V, article 63, du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Commune a institué la dépenalisation du stationnement et fixé les règles et conditions de son application au 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu de l'expérience sur ces derniers mois, il est apparu nécessaire d'adapter certaines règles s'agissant des périmètres, des zones et de la tarification abonnement en zone jaune pour les résidents et professionnels qui serait ramenée à 15 € par mois au lieu de 25 €.

En effet, le redéploiement du stationnement en direction des actuelles zones de stationnement payant permettrait de fluidifier la densité de celui-ci et de libérer des emplacements nécessaires à divers usages, commerces, services, hôpital et autres, sur les boulevards.

Par conséquent, il est proposé de redéfinir les zones de stationnement sur les boulevards telles que figurant sur le plan ci-annexé et qui concernent :

- Boulevard Clémentel, coté du centre hospitalier, de l'avenue de la Libération à la départementale D9 : passage en zone orange,
- Boulevard de la Liberté sur l'ensemble des contre allées Nord : mise en zone payante sur des tarifs de la zone orange,
- Boulevard de la Liberté sur la contre allée côté centre-ville : passage en zone payante jaune,

- Boulevard Chancelier de l'Hospital, de la rue Hôtel de Monnaies au Faubourg de Layat : mise en zone payante sur la contre allée côté centre-ville sur les tarifs de la zone jaune et sur la contre allée côté Nord sur les tarifs de la zone orange et passage en zone jaune des places bordant la voie de circulation coté centre-ville

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications de zonage et du tarif abonnement pour les professionnels et les résidents tels qu'indiqués et qui seront applicables dès la mise en conformité technique après publication de l'arrêté municipal reprenant les mesures approuvées,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

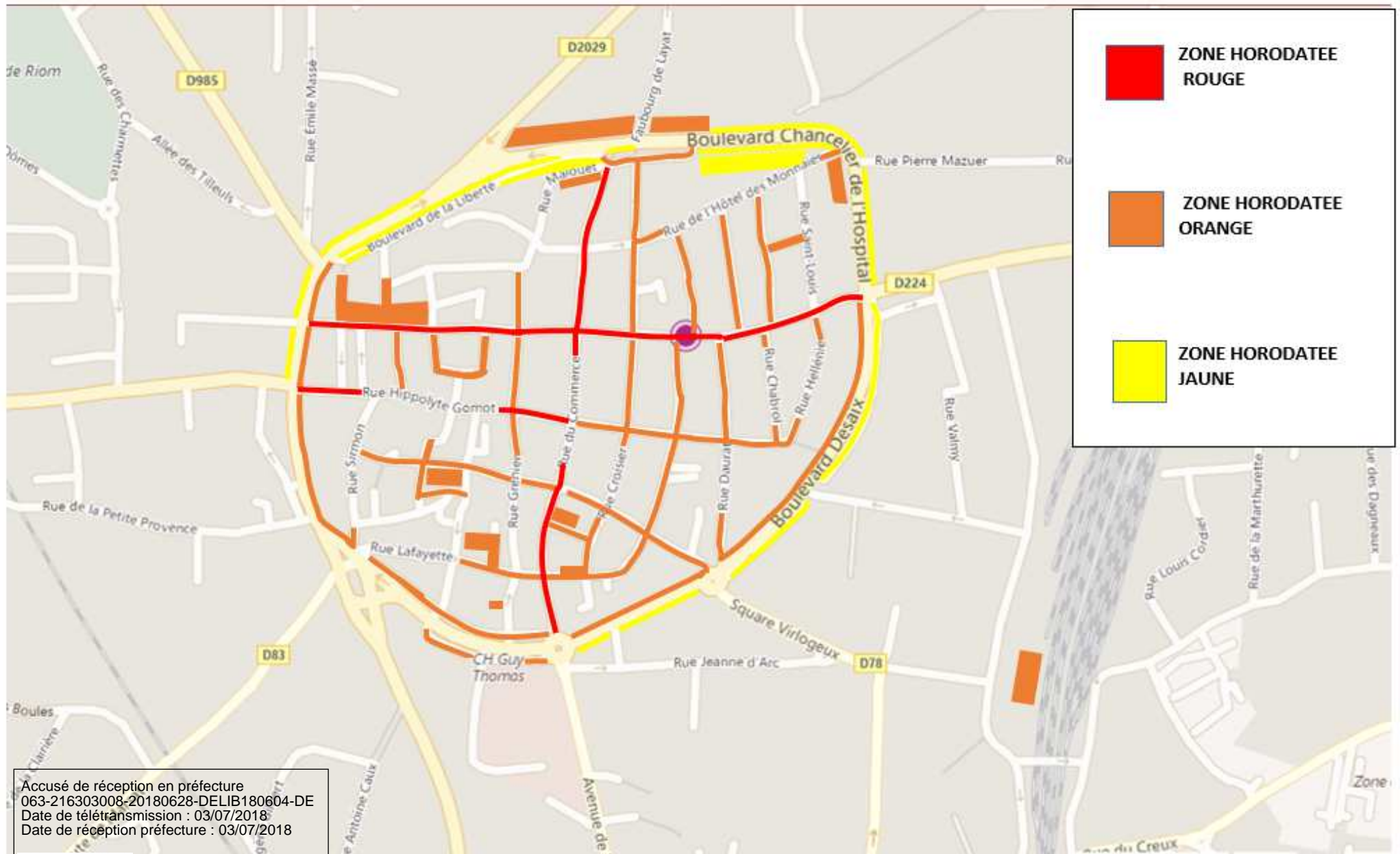
RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

COMMUNE DE RIOM



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180628-DELIB180604-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018